Camille.

LE CONSEILLER DE VOTRE FAMILLE
Charlotte
bonjour@Camille.be
081 32 59 00

612630/01 INSS:740928-180-15

Références à rappeler dans toute correspondance

MADAME FRANCOISE FULD
AVENUE DU CLAIRPRE 15 BTE 18
1410 WATERLOO

ALLOCATIONS FAMILIALES APRES L'OBLIGATION SCOLAIRE – FORMATION DE CHEF D'ENTREPRISE

A compléter et à renvoyer rapidement par courrier postal ou par e-mail à scolarite@Camille.be

Formulaire P9BIS

Période : DU 01/09/2026 A CE JOUR

Si vous n'avez pas suffisamment de place, joignez une feuille séparée.

10 **A remplir la personne qui reçoit les allocations familiales**

11 Nom et prénom du jeune : VAN DEN BERGHE FANNY

Date de naissance : 02/08/2005 1

12 Le jeune a :
- ○ suivi les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- ○ interrompu sa formation.
- ○ repris des cours ou une formation le .....

Nom de l'établissement d'enseignement ou du centre de formation .....

13 Le jeune a-t-il participé à la deuxième session ?
- ○ non
- ○ oui, il passe son dernier examen le .....

14 Le jeune a-t-il perçu des prestations sociales
Par ex. allocations de transition, allocations de chômage, indemnités de maladie ou d'accident du travail

○ non ○ oui ➔ **complétez ci-après.**
Quelles prestations ? ……
Période : ……..

15 Le jeune s'est-il inscrit comme demandeur d'emploi (inscription Forem au plus tard le 30/06/2026)?

○ non ○ oui, le .....

N'oubliez pas de signer le formulaire avant de nous le retourner.

Vous devez nous communiquer spontanément et le plus rapidement possible toute modification de la situation du jeune.

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Téléphone : 32496022184 *

Date : …… /….. /…….

E-Mail : FULD001@ME.COM *

Signature : .....

*** Si ces informations sont absentes ou erronées, merci de les fournir ou de les corriger en majuscules**

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez nous contacter.

Camille.

612630/01 INSS:740928-180-15

Références à rappeler dans toute correspondance

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)
ANNEE: 2026/2027

20 **À remplir par le centre de formation**

21 Vos nom, prénom — Je soussigné(e) : .....

22 Nom et prénom du jeune — déclare que : VAN DEN BERGHE FANNY

23 Nom et adresse — est/a été inscrit(e) dans notre centre de formation : .....

.....

.....

pour la formation : .....

.....

année qui débute le .....

Périodes de vacances — et se termine le .....

Vacances hiver du ..... au .....

Vacances de printemps du ..... au .....

Vacances d'été du du ..... au .....

24 L'enseignement comporte

Sont assimilées à des heures de cours :

- *Les heures d'exercices obligatoires dans le centre de formation,*
- *Les heures d'étude obligatoires dans le centre de formation (4 au maximum)*

.....heures de cours par semaine

25 Si le jeune a interrompu sa formation — Dernier jour de présence le .....

Cachet du centre de formation

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....

Camille.

612630/01 INSS:740928-180-15

Références à rappeler dans toute correspondance

A compléter et à renvoyer rapidement par courrier postal ou par e-mail à scolarite@Camille.be

30 **À remplir par le délégué à la tutelle**

31 Vos nom et prénom — Je soussigné(e) : .....

32 Nom et prénom du jeune — déclare que : VAN DEN BERGHE FANNY

a conclu une convention de stage le. .....

33 Nom et adresse du maître de stage — avec ……

pour la période du ..... au .....

Seulement les stages qui sont obligatoires pour l'obtention du diplôme OU la convention de stage visée à l'AGW du 16.07.1998 relatif à la convention de stage dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les PME sont pris en considération pour le total requis de 17 heures de cours.

La convention de stage comporte …..... heures par semaine, qui comprennent des heures de cours et des stages obligatoires pour obtenir le diplôme.

33 bis Concerne seulement l'IFAPME

Nom et adresse du maître de stage

Seulement les stages qui sont obligatoires pour l'obtention du diplôme sont pris en considération pour le total requis de 17 heures de cours.
La réalisation effective de 332 heures de SPP sera confirmée par l'IFAPME selon les modalités prévues entre l'AVIQ et l'IFAPME.

a conclu une convention de stage de pratique professionnelle

avec ……

.....

pour la période du ..... au .....

La convention de stage de pratique professionnelle obligatoire comporte ..... heures par semaine.

34 La convention de stage

○ a pris fin à la date prévue ○ a été rompue le .....

○ a été suspendue du ..... au .....

Je déclare que la formation de chef d'entreprise répond aux conditions légales.

Date : ..... / ..... / .....

Téléphone : .....

Signature : .....

Camille.

612630/01 INSS:740928-180-15

Références à rappeler dans toute correspondance

A compléter et à renvoyer rapidement par courrier postal ou par e-mail à scolarite@Camille.be

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation.

40

À remplir par le centre de formation

41 Vos nom, prénom — Je soussigné(e): .....

42 Nom et prénom du jeune — déclare que : VAN DEN BERGHE FANNY

43 — est/a été inscrit(e) dans notre centre de formation : .....

Nom et adresse — ……..

……..

pour la formation : .....

……..

Année 2026/2027 qui débute le …….. et se termine le ……..

Vacances hiver du ..... au .....

Vacances de printemps du ..... au .....

Vacances d'été du du ..... au .....

44 Le jeune suit-il/a-t-il suivi au moins 17 heures de cours par semaine ?

○ oui

○ non

Sont assimilées à des heures de cours :

- ***les heures de stage obligatoires pour le certificat***
- ***les heures d'exercices obligatoires dans le centre de formation***
- ***les heures d'étude obligatoires dans le centre de formation (maximum 4 h)***

45 Si le jeune a interrompu sa formation — Dernier jour de présence .....

Cachet du centre de formation

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

Date : …… /….. /.....

Signature : .....

Camille.

ALLOCATIONS FAMILIALES APRES L'OBLIGATION SCOLAIRE : FORMATION DE CHEF D'ENTREPRISE

Les allocations familiales peuvent encore être payées jusqu'à l'âge de 25 ans en faveur de jeunes qui suivent une formation de chef d'entreprise des Classes moyennes et des PME.

De quelle formation s'agit-il ?

Le jeune doit suivre des cours dans un centre de formation permanente qui peut parfois s'accompagner d'une formation pratique (stage) dans une entreprise.
La formation doit comprendre au moins **17 heures de cours par semaine.**

Les heures de stage sont-elles des heures de cours ?

Sont assimilés à des heures de cours :

- les formations pratiques (stages) obligatoires pour l'obtention d'un diplôme ;
- les heures d'exercices pratiques obligatoires dans le centre de formation ;
- les heures d'études obligatoires dans ce centre (au maximum 4 par semaine).
- les heures de stage effectuées sous convention de stage visée à l'Arrêté du gouvernement wallon du 16.07.1998 ou du 01.06.2023 relatif à la convention de stage dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les PME.
- les stages de pratique professionnelle (SPP) durant la période du stage ou si un total de 332h de stage ont été effectuées (vérification au terme de l'année scolaire).

Mon enfant peut-il être rémunéré pour son stage et recevoir les allocations familiales ?

Le montant du revenu du stage n'est plus demandé depuis le 1er août 2022.

Mon enfant peut-il travailler et recevoir les allocations familiales ?

Oui. En plus du stage,

- il peut travailler pendant maximum **240h** par trimestre. Les contrats d'étudiants et stages ne sont pas pris en compte dans ces 240h/trimestre.
- il peut travailler sous contrat étudiant pour maximum **650h/an**. Ces activités ne sont pas reprises dans les 240h/trimestre.

Que devez vous faire?

Dans tous les cas, la rubrique **10** doit être complétée par **la personne qui reçoit les allocations familiales.**

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

- la rubrique **20** doit être complétée par **le centre de formation**
- la rubrique **30** doit être complétée par **le délégué à la tutelle**

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation

- la rubrique **40** doit être complété par **le centre de formation**

Pour une convention de stage ou une formation similaire en dehors de la Belgique, demandez-nous le formulaire spécial.

Si, un changement intervient dans la situation de votre enfant, signalez-le rapidement à votre gestionnaire de dossier (voir ci-dessus). Vous éviterez ainsi de recevoir les allocations familiales trop tard ou de devoir rembourser des allocations auxquelles vous n'aviez pas droit.

D'autres questions ? Vous souhaitez vérifier ou modifier les données vous concernant pour les allocations familiales ?

N'hésitez pas à contacter votre conseiller dont les coordonnées figurent au recto de la 1e feuille.
Pour des questions d'ordre générale, consultez notre site www.Camille.be